

**Tableau des différentes options de certifications pour un bâtiment avec un RDC a usage commercial**

	Neuf / Réhabilitation	L'usage est-il connu au moment de la phase DCE ?	Qualité de l'enveloppe du bâtiment au RDC	Ventilation double flux pour le RDC	Parcelles du bâtiment à certifier	Fixation de la plaque Bâtiment passif	Conditions supplémentaires
<b>1</b>	Construction Neuve	Oui	Bâtiment Passif	Oui	Tout le bâtiment, RDC compris	Dehors	Dans le cas d'utilisations spéciales du RDC (par exemple un supermarché), un agrément préalable sur les critères de certification avec l'organisme certificateur sera nécessaire. Possibilité de participation du PHI avec un cout supplémentaire.
<b>2</b>	Construction Neuve	Non	Bâtiment Passif	Oui	Tout le bâtiment, RDC compris	Dehors	On considère une utilisation standard pour le RDC et sera inscrit sur le certificat : Apports Internes : 3.5 W/m <sup>2</sup> ; demande d'électricité tout postes inclus ECS (exception : Chauffage, Climatisation, électricité auxiliaire) : 3W/m <sup>2</sup> ; renouvellement d'air a 0.4 vol/h
<b>3</b>	Construction Neuve	Non	Bâtiment Passif	Non	Seulement les étages supérieurs	A l'intérieur des étages supérieurs	Voir la description à la suite du tableau

**Tableau des différentes options de certifications pour un bâtiment avec un RDC a usage commercial**

<b>4a</b>	Construction Neuve	Non	Protection thermique standard ; modification ultérieure en fonction des exigences des occupants	Non	Seulement les étages supérieurs	A l'intérieur des étages supérieurs	Voir la description à la suite du tableau
<b>4b</b>	Construction Neuve	Oui	Protection thermique plus faible que le niveau passive	-	Seulement les étages supérieurs	A l'intérieur des étages supérieurs	Voir la description à la suite du tableau
<b>5</b>	Bâtiment existant	Oui	Bâtiment non modernisé existant et dans une condition d'occupation acceptable	Non	Pré-certification pour le bâtiment entier	Dehors	Plan de rénovation par étape nécessaire pour la pré-certification